

AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence Onagre du projet : n°2020-03-21x-00297 Référence de la demande : n°2020-00297-041-002

Dénomination du projet : Demande de dérogation Lépidotères et Amphibiens DREAL Centre Val de Loire

Lieu des opérations : -Départements : 18, 28, 36, 37, 41, 45

Bénéficiaire : DREAL Centre Val de Loire

MOTIVATION ou CONDITIONS

Les demandes concernent la capture et le relâcher sur les sites de capture de lépidoptères et batraciens dont le Sonneur à ventre jaune au bénéfice d'agents de la DREAL Centre, essentiellement dans le département du Loiret et marginalement sur le Loir-et-Cher.

Ces demandes de dérogation ont une durée de 5 ans (2020 à 2024).

Un avis favorable sans réserve du CNPN est accordé à cette double demande.

MOTIVATION ou CONDITIONS

Par délégation du Conseil national de la protection de la nature :
Nom et prénom du délégataire : Michel METAIS

AVIS : Favorable

Favorable sous conditions

Défavorable

Fait le : 31 août 2020

Signature :

